

STATISTIQUES au 2017-11-30

CANADA

Chômage	5.9 %	↓
I.P.C. (septembre)	1.4 %	↓
Billet Trésor CDA 3 mois	0.87 %	↓
Obligation CDA 5 ans	1.63 %	↑
Obligation CDA 10 ans	1.89 %	↓
S&P/TSX	16067	↑

ÉTATS-UNIS

Chômage	4.1 %	↓
I.P.C. (septembre)	2 %	↓
Billet Trésor US 3 mois	1.26 %	↑
Obligation US 5 ans	2.14 %	↑
Obligation US 10 ans	2.41 %	↑
Dow Jones - Industrielles	24272	↑
S&P 500	2648	↑

DEVICES

\$ É.-U. / \$ CAN	0.7754	↑
\$ É.-U. / € Euro	1.1904	↓
¥ Yen / \$ É.-U.	112.54	↑

La flèche indique la tendance depuis la publication de la dernière donnée mensuelle ou de fin de mois.

Le marché boursier américain a atteint de nouveaux sommets en novembre. Stimulé par les anticipations d'une réforme fiscale qui entraînerait des baisses d'impôts corporatifs et personnels, l'indice S&P500 a procuré un rendement total de 3,1 % au cours du mois écoulé. Les derniers jours de novembre ont connu un peu plus de volatilité, les probabilités d'un vote favorable au sénat américain variant selon les humeurs de quelques membres républicains qui semblent hésiter à y donner leur appui ; nul doute que la hausse certaine de la dette fédérale en a fait réfléchir plus d'un. Les statistiques américaines publiées au cours du mois ont aussi participé à l'optimisme. L'emploi et la production industrielle sont à la hausse et les chiffres d'inflation demeurent étonnamment faible malgré la baisse du chômage. D'ailleurs, le marché obligataire l'a bien noté et les taux d'intérêt ont peu varié, terminant le mois qu'en légère hausse dans les échéances de moins de dix ans. Le dollar américain a faibli contre presque toutes les devises ; notons la hausse de 2,2 % de l'euro et de 1,8 % de la livre sterling. Le dollar canadien est, quant à lui, demeuré pratiquement stable et a clôturé à 1,2896 \$US.

Les marchés boursiers étrangers ont baissé ; l'indice mondial a grimpé de 1,4 %, mais les indices britanniques, français, allemands et des pays émergents ont reculé. L'exception est le Nikkei japonais qui a encore une fois surperformé avec un rendement mensuel de 3,2 %.

L'indice canadien S&P/TSX a offert un rendement total de 0,5 % en novembre, ce qui lui procure une avance de 7,8 % depuis le début de 2017.

Les meilleurs secteurs de novembre ont été les soins de santé, la consommation de base et les télécommunications. Les secteurs plus importants pour l'indice n'ont pas bien fait; l'énergie et les matériaux ont reculé respectivement de 0,6 % et de 0,4 %, la consommation discrétionnaire a monté de 1,5 %, tandis que et les financières ont fait 0,3 %.

L'indice obligataire FTSETMX Univers a augmenté de 0,8 % en novembre et les longues échéances ont encore mieux fait avec 1,8 %. Les taux d'intérêt sur obligations canadiennes ont donc décliné pour un deuxième mois consécutif dans les échéances de plus de 5 ans. Les obligations provinciales et municipales ont été les plus performantes, les corporatives battant aussi les fédérales, et ce, dans chaque tranche d'échéance. Comme les taux de cinq ans et moins ont monté quelque peu, la courbe des rendements s'est ainsi aplanie, et les taux canadiens ont creusé leur écart négatif face aux taux américains. Le changement de ton de la Banque du Canada y a participé, reflétant des statistiques économiques moins bonnes dernièrement. Le PIB réel du mois d'août a reculé de 0,1 % et celui de septembre a monté de 0,2 %. Le troisième trimestre a ralenti à hauteur de 1,7 % en rythme annualisé, suite à la forte croissance de 4,2 % du printemps; en fait, si cela n'avait pas été des fortes mises en inventaire des entreprises, la croissance du dernier trimestre aurait été nulle. Le léger rebond de septembre, conjugué à la bonne tenue de l'emploi, laisse cependant entrevoir la poursuite de l'expansion à un rythme modéré et, tenant compte d'une inflation d'à peine 1,4 %, la banque centrale pourra attendre avant de resserrer sa politique.

PERFORMANCES au 2017-11-30

	1 mois	3 mois	12 mois
Revenus fixes			
FTSE/TMX - B. du Trésor 91 jrs	0.08 %	0.21 %	0.58 %
FTSE/TMX - Court terme	0.13 %	0.28 %	0.49 %
FTSE/TMX - Moyen terme	0.62 %	0.70 %	1.53 %
Marchés boursiers			
S&P/TSX - Canada	0.47 %	6.37 %	9.60 %
S&P 500 - États-Unis	3.10 %	10.87 %	18.22 %
E.A.E.O. - Europe, Asie,...	1.08 %	8.28 %	22.45 %
\$ CAN versus \$ É.-U.	-0.07 %	-3.33 %	4.02 %

INFORMATIONS ET CONSEILS FISCAUX DE FIN D'ANNÉE

1. Réforme fiscale

Nous nous souviendrons du 18 juillet 2017. Le ministre des Finances du Canada, Bill Morneau, annonçait des mesures fiscales touchant de façon très importante la fiscalité des propriétaires de PME ainsi que des professionnels incorporés. Une très courte période de consultation s'ensuivait jusqu'au 2 octobre dernier.

La réforme annoncée touchait principalement les éléments suivants :

- Le fractionnement du revenu à l'aide d'une société privée;
- la multiplication de l'exonération cumulative des gains en capital (ECGC);
- la conversion d'un revenu en gain en capital;
- l'imposition des revenus passifs.

Devant le tollé provoqué par le projet de réforme, le ministre Morneau adoucissait ses positions en octobre et faisait les annonces suivantes :

- Les mesures annoncées en juillet concernant l'ECGC et la conversion des revenus en gains en capital ne s'appliqueront pas;
- le gouvernement entend toujours mettre en œuvre des mesures destinées à limiter les possibilités de report d'impôt lié aux placements passifs en introduisant par contre une « clause grand-père » sur les investissements déjà effectués ainsi que sur les revenus générés par ces investissements et un seuil de revenu passif de 50 000 \$ avant que les nouvelles règles s'appliquent.

En ce qui concerne les mesures visant à limiter le fractionnement du revenu entre les membres de la famille de l'actionnaire principal, le gouvernement désire toujours aller de l'avant. Pour l'instant, la plupart des fiscalistes recommandent d'optimiser avant la fin de l'année le fractionnement avec les membres de la famille afin de profiter des taux d'imposition progressifs applicables à chacun. Il faut toutefois garder à l'esprit que les montants ainsi attribués doivent être réellement payés aux personnes concernées.

2. Vente à perte à des fins fiscales

La vente à perte pour des raisons fiscales consiste à vendre des placements ayant accumulé des pertes avant la fin de l'année afin de compenser des gains en capital réalisés ailleurs dans votre portefeuille de placement non enregistré.

Rappelons que toute perte en capital qui ne peut être appliquée dans l'année en cours peut être soit reportée aux trois années précédentes, ou soit être reportée indéfiniment durant les années à venir afin de compenser les gains en capital nets d'années ultérieures.

Nouveauté en 2017, le Canada a adopté un délai de règlement plus court pour les opérations sur les actions et sur les titres de créance. Ce délai correspond à la norme du marché américain, soit deux jours après l'opération.

Si vous désirez prendre des pertes à des fins fiscales cette année, la transaction de vente doit avoir lieu au plus tard le 27 décembre courant.

3. Cotisations à un REER pour une personne de 71 ans

Si vous atteignez 71 ans en 2017 et que vous avez des droits de cotisation REER non utilisés, vous pouvez envisager de verser une dernière cotisation avant de transformer votre REER en FERR ou en rentes.

Par ailleurs, si vous avez en 2017 un revenu gagné qui vous donnera des droits de cotisation à un REER pour 2018, pensez verser votre cotisation REER 2018 en décembre de cette année. Puisqu'il s'agit généralement d'une cotisation excédentaire, il vous faudra payer alors une pénalité de 1 % pour le mois de décembre mais l'économie fiscale occasionnée par votre dernière cotisation devrait dépasser le montant de la pénalité.

Toutefois, si votre conjoint est plus jeune, il se peut que cela ne soit pas nécessaire car vous pourrez continuer à utiliser vos droits de cotisation à un REER après 2017, et ce, jusqu'à ce que votre conjoint atteigne l'âge de 71 ans.

4. Don de titres boursiers ou de fonds d'investissement

Dans le cas d'un don de titres cotés en bourse ou de fonds d'investissement assortis de gains en capital accumulés fait à un organisme de bienfaisance enregistré, le donateur reçoit un reçu de charité correspondant à la juste valeur du placement donné et il n'y a aucun impôt à payer sur le gain en capital accumulé.



Nos meilleurs vœux

Nous profitons de cette période de réjouissances pour vous offrir nos meilleurs vœux de bonheur et de santé à vous ainsi qu'à votre famille, et pour vous remercier de la confiance que vous nous témoignez.

Joyeux Noël et Bonne année !

Heures d'ouverture pendant les fêtes

Nos bureaux seront fermés les 25 et 26 décembre 2017 ainsi que les 1^{er} et 2 janvier 2018.

E ETERNA GROUPE FINANCIER